

Séance du 2 juin 2026

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le deux juin deux mille vingt-six à neuf heures quarante et une, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron (partiellement), Benoit Forget-Chiasson, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – Planification intégrée du territoire, Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires, René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE3120

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 juin 2026.

CE3121

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 du comité exécutif.

CE3122 modifiée par CE3169

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 20 avril 2026 et recommandations formulées par cette commission

Document d'aide à la décision [DG-2026-022](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration du 20 avril 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-022, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter, avec modification, les recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration suivantes:

- d'identifier des orientations à propos des priorités organisationnelles dans l'optique d'élaborer des stratégies d'optimisation des services et de l'administration municipale et de les transmettre à la Direction générale;
- d'abaisser la réserve financière relative au déneigement à 4 000 000\$ et d'affecter le montant récupéré de 1 000 000\$ au remboursement de la dette;
- de fixer un plafond de 500 000\$ (au lieu du montant de 300 000 \$ recommandé par la commission) à la réserve financière relative aux projets environnementaux (politique environnementale), soit la somme utilisée annuellement, et d'affecter directement au remboursement de la dette tout ce qui dépasse ce plafond;

- de mandater la Direction générale afin de renflouer la réserve financière relative au comité de services de proximité au montant maximum de 1 000 000\$ et de fixer le montant maximum de cette réserve à 1 000 000\$;
- de refuser de mandater la Direction générale afin de laisser la somme de 1 500 000\$ dans la réserve financière relative à l'amélioration des espaces de travail et d'en modifier le texte pour retirer le financement de cette réserve des revenus provenant de la vente des bâtiments excédentaires.

CE3123

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 8 mai 2026, recommandations formulées par cette commission et plan de travail pour l'année 2026 de cette commission

Document d'aide à la décision [DG-2026-026](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration du 20 avril 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-026, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter, avec modification, les recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration suivantes :

- de refuser de mandater la Direction générale afin de réviser le texte de la réserve des logements sociaux, de manière que cette réserve ne se limite pas exclusivement aux projets de développement, mais qu'elle permette aussi de couvrir les travaux et les coûts de rénovation du patrimoine immobilier existant;
- de mandater la Direction générale afin de cristalliser la cible d'emprunt à 79 000 000\$ annuellement;
- de mandater la Direction générale afin d'élaborer une politique de recours au crédit de taxe;
- de mandater la Direction générale afin d'appliquer la politique de gestion de l'excédent de fonctionnement, en respectant rigoureusement l'ordre des priorités qui y est établi et de décréter que tout solde disponible, après respect des deux premières priorités, soit affecté de manière à maximiser la troisième priorité, soit le remboursement de la dette.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le plan de travail pour l'année 2026 de la commission des finances et de l'administration, joint au sommaire décisionnel DG-2026-026.

CE3124

Dépôt du rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 2 avril 2026

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-046](#)

Le rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 2 avril 2026, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-046, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3125

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation tenues par la commission de la planification intégrée du territoire les 16, 21 et 23 avril ainsi que le 5 mai 2026

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-064](#)

Les rapports des assemblées publiques de consultation tenues par la commission de la planification intégrée du territoire les 16, 21 et 23 avril ainsi que le 5 mai 2026, joints au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-064, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3126

Entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Gatineau et la Ville de Sherbrooke

Document d'aide à la décision [FIN-2026-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Gatineau et la Ville de Sherbrooke, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-027, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3127

Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au remboursement par anticipation lors des émissions d'obligations d'août et novembre 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés, indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-028, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible lors de leur refinancement.

CE3128

Rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2025 et état des dépenses 2025 du Bureau de la vérificatrice générale

Document d'aide à la décision [FIN-2026-029](#)

Le rapport financier consolidé dressé par le trésorier pour l'année 2025, ainsi que le rapport des auditrices indépendantes ou des auditeurs indépendants sur les états financiers de la Ville et de l'état des dépenses 2025 du Bureau de la vérificatrice générale, joints au sommaire décisionnel FIN-2026-029, sont déposés à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces rapports à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3129

Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des refinancements lors des émissions d'obligations d'août et novembre 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 10 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des règlements d'emprunts, indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-030, lors des refinancements des émissions d'obligations d'août et novembre 2026.

CE3130

Renflouement de certaines réserves financières

Document d'aide à la décision [FIN-2026-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer les réserves financières suivantes, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximum de la réserve financière à la fin de l'exercice financier 2026 :

- réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance de 486 000 \$;
 - réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance de 340 000 \$;
 - réserve financière pour le financement des dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet de 750 000 \$;
 - réserve financière pour les référendums, les registres et autre qu'élection de 250 000 \$;
 - réserve financière pour les dépenses de sécurisation des usagères et usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de 191 000 \$;
 - réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire de 996 000 \$;
 - réserve financière pour les cours d'eau de 449 000 \$;
 - réserve financière pour la lutte contre la criminalité de 286 000 \$;
 - réserve financière pour le développement social et communautaire pour 127 000 \$;
 - réserve financière pour les logements sociaux de 2 400 000 \$.
-

CE3131

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-032](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-032, est déposée à titre de reddition de compte et d'information.

CE3132

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

et des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2026-033](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026 et la liste de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-033, sont déposées à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3133

Dépôt de la liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-034](#)

La liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2026, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-034, est déposée à titre de reddition de compte et d'information.

CE3134

Désignation d'une représentante de la Ville à titre de membre du Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Document d'aide à la décision [DG-2026-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard à titre de représentante de la Ville au sein du Conseil de bassin de la rivière Etchemin, et ce, en remplacement du membre du conseil de la Ville Anick Tremblay.

CE3135

Modification de la résolution CE2600 « Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Innoserres inc. et acquisition d'une partie des lots 2 849 449 et 3 283 309 du cadastre du Québec (chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et confirmation relative à l'utilisation d'une partie de ces lots »

Document d'aide à la décision [URBA-BP-2026-004](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE2600 « Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Innoserres inc. et acquisition d'une partie des lots 2 849 449 et 3 283 309 du cadastre du Québec (chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et confirmation relative à l'utilisation d'une partie de ces lots » comme suit :

- par le remplacement dans le titre de la résolution des mots « d'une partie des lots 2 849 449 et 3 283 309 » par les mots « des lots 6 728 526 et 6 728 527 » ;
 - par le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « une partie des lots 2 849 449 et 3 283 309 du cadastre du Québec, lesquelles correspondent au lot projeté 6 693 156 » par les mots « les lots 6 728 526 et 6 728 527 ».
-

CE3136

Autorisation de participation d'une représentante et de représentants de la Ville à une mission économique en Allemagne et en Italie organisée par Naval Québec et financement afférent

Document d'aide à la décision [DEV-2026-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville les membres du conseil de la Ville Olivier Biron et Mélanie Sicotte et le membre du personnel de la Direction du développement économique et de la promotion, Francis Létourneau, Conseiller en développement et prospection des investissements, à participer à une mission économique en Allemagne et en Italie organisée par Naval Québec, du 31 août au 11 septembre 2026, et de financer les dépenses relatives à leur participation à cette mission au montant indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-026, et ce, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE3137

Aide financière à Centre de pédiatrie sociale de Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2026-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant maximum de 150 000 \$ à Centre de pédiatrie sociale de Lévis, dans le cadre du programme de vitalité territoriale, pour la réalisation du projet de relocalisation du Centre de pédiatrie sociale de Lévis, indiqué au le sommaire décisionnel DEV-2026-027.

CE3138

Aide financière à Club de curling Etchemin (1961) ltée

Document d'aide à la décision [DEV-2026-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant maximum de 78 207 \$ à Club de curling Etchemin (1961) ltée, dans le cadre du programme de vitalité territoriale, pour la réalisation du projet de rénovation et d'amélioration énergétique des installations, indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-028.

CE3139

Financement de la dépense relative à la restauration des bâtiments de l'écurie et de l'entrepôt de la maison Homestead

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2026-007](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la restauration des bâtiments de l'écurie et de l'entrepôt de la maison Homestead au montant maximum de 25 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

Le membre du comité exécutif Olivier Biron quitte son siège.

CE3140

Financement de la dépense relative aux travaux de la rampe d'accès universelle à l'immeuble des Bâtisseurs

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2026-008](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de la rampe d'accès universelle à l'immeuble des Bâtisseurs au montant maximum de 125 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

CE3141

Financement de la dépense relative au contrat aux services professionnels en électricité et aux travaux en électricité en prévision de travaux de démolition (34, rue du Mémorial)

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2026-010](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au contrat aux services professionnels en électricité et aux travaux en électricité en prévision de travaux de démolition (34, rue du Mémorial) au montant maximum de 25 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

Le membre du comité exécutif Olivier Biron reprend son siège.

CE3142

Financement de la dépense relative aux travaux au parc des Chutes-de-la-Chaudière (pavillon et aire d'accueil)

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2026-011](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux au parc des Chutes-de-la-Chaudière (pavillon et aire d'accueil), au montant maximum de 2 241 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-34-07.

CE3143

Financement de la dépense relative aux travaux à l'usine de production d'eau potable (secteur Charny)

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2026-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux à l'usine de production d'eau potable (secteur Charny) au montant maximum de 400 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-35.

CE3144

Financement de la dépense relative aux travaux d'amélioration des installations de l'écocentre

Document d'aide à la décision [ENV-2026-013](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux d'amélioration des

installations de l'écocentre au montant maximum de 80 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

CE3145

Attribution de toponymes

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les toponymes, indiqués au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-012, suivants :

- rue 1 : rue de Carpiquet;
 - parc 1 : parc du Coquelicot.
-

CE3146

Demande d'autorisation 454349 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à une fin résidentielle d'une partie du lot 1 964 990 du cadastre du Québec (1915, chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-058](#)

Il est résolu de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 454349 concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation réservée à des travailleurs affectés aux activités agricoles sur une partie du lot 1 964 990 du cadastre du Québec, 1915 (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas) et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement autorise les usages d'habitation dans plusieurs zones situées hors de la zone agricole et qu'il existe des terrains vacants parmi ces zones résidentielles. Il existe donc des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la ville de Lévis et hors de la zone agricole. Cependant, il s'agit d'un espace approprié étant donné que la demande vise l'ajout d'une habitation destinée à des travailleurs agricoles;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande relève des classes 4, 7 et O avec limitations de basse fertilité, de manque d'humidité et de roc solide;
- les possibilités d'utilisation à une fin agricole du site visé sont bonnes. Sur une superficie totale d'environ 40 hectares, un boisé avec des érables occupe environ 33 hectares et des terres cultivées représentent une superficie d'environ 5 hectares;
- l'autorisation n'entraînera pas de conséquence négative sur les activités agricoles avoisinantes considérant que l'usage résidentiel sera en retrait de la voie de circulation et isolé des champs en culture par un boisé;
- bien qu'il existe d'autres emplacements permettant de réduire les contraintes, étant donné la finalité de la demande, il s'agit d'un espace approprié;
- l'autorisation permettra de consolider l'homogénéité de la communauté en favorisant la pérennité d'une entreprise agrotouristique;
- compte tenu de sa finalité, la demande respecte les intentions du Plan de développement de la zone agricole de consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé et du maintien des activités;

- la propriété se situe dans un milieu agricole dynamique où l'on retrouve une variété d'exploitations agricoles;
- le site visé se situe à la limite d'une affectation agricole dynamique et d'une affectation agroforestière selon le schéma d'aménagement et de développement. Le schéma permet les résidences qui constituent un complément à une activité agricole pratiquée sur le site;
- les paragraphes 4, 7, 8, 9, 10 et 12 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE3147

Demande d'autorisation 454573 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins commerciales d'une partie du lot 2 059 596 du cadastre du Québec et l'aliénation de cette partie de lot associée au lot 2 060 670 du cadastre du Québec (259, chemin des Couture, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-063](#)

Il est résolu de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 454573 concernant l'aliénation et une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins commerciales d'une partie du lot 2 059 596 (259, chemin des Couture, secteur Pintendre), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement n'autorise pas l'usage exercé, mais celui-ci est conforme en vertu des droits acquis. Il s'agit d'un espace approprié étant donné que la demande vise l'agrandissement d'un usage commercial autorisé dans la réglementation d'urbanisme antérieure;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol du lot visé par la demande relève de la classe 3 avec des limitations dues à la surabondance d'eau;
- les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du site visé sont limitées. La superficie visée est faible et est déjà aménagée à d'autres fins limitant le potentiel agricole. Le site se trouve entre un talus boisé, le lot bénéficiant de droits acquis et la voie de circulation;
- l'autorisation n'entraînera pas de conséquence négative sur les activités agricoles puisque la parcelle visée n'est plus en culture depuis plus de 20 ans;
- bien qu'il existe d'autres emplacements permettant de réduire les contraintes, étant donné que la demande vise à agrandir un usage protégé par droits acquis, il s'agit d'un espace approprié;
- l'homogénéité de la communauté ne sera pas affectée puisque la demande ne crée pas de nouvelle unité foncière non agricole;
- la propriété cédante occupe une superficie d'environ 21,3 hectares. Celle-ci comprend une habitation bénéficiant de droit acquis dont les droits s'étendent sur un lot d'une superficie d'environ de 0,37 hectare. L'aliénation ne retranchera qu'une superficie de 0,07 hectare de cette propriété au-delà du droit acquis, de sorte que la propriété cédante conservera une superficie suffisante pour la pratique de l'agriculture;
- compte tenu de sa finalité, la demande respecte les intentions du Plan de développement de la zone agricole de consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé et du maintien des activités;
- la propriété se situe dans un milieu agricole dynamique où l'on retrouve

- une variété d'exploitations agricoles;
- le site visé se situe dans une affectation agricole dynamique selon le schéma d'aménagement et de développement. Cependant, la construction de la maison et l'arrivée du commerce précèdent l'entrée en vigueur de l'actuel schéma d'aménagement et de développement;
- les paragraphes 4, 7, 9, 10 et 12 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE3148

Financement de la dépense relative à la démolition de l'immeuble situé au 89, rue Mailly (secteur Saint-Rédempteur)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la démolition de l'immeuble situé au 89, rue Mailly (secteur Saint-Rédempteur), en prévision de sa revente, et d'affecter en conséquence un montant maximum de 60 000 \$, provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville, indiqué au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-035.

CE3149

Mandat à la Direction de l'approvisionnement et de la gestion immobilière relatif à la vente du lot 6 492 465 du cadastre du Québec (terrain situé rue du Serrurier, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-038](#)

Il est résolu de mandater et d'autoriser en conséquence la Direction de l'approvisionnement et de la gestion immobilière à procéder aux étapes indiquées au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-038, relatives à la vente du lot 6 492 465 du cadastre du Québec (terrain situé rue du Serrurier, secteur Lévis).

CE3150

Autorisation d'en appeler de la décision rendue par la Commission de l'accès à l'information du Québec (dossier 1036823-J)

Document d'aide à la décision [DAJG-2026-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier le dépôt de la déclaration d'appel et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet par la Direction des affaires juridiques et du greffe à entreprendre les procédures pour en appeler de la décision rendue le 29 avril 2026 par la Commission d'accès à l'information du Québec, dans le cadre du litige opposant la Ville à Carl Corbeil (dossier 1036823-J), et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3151

Renonciation aux clauses résolutoires et pénales relatives aux lots 6 256 002

et 6 429 794 du cadastre du Québec (2280, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 12 de l'acte de vente publié au bureau de la publicité foncière de la circonscription foncière de Lévis le 29 août 2019, sous le numéro 24 861 288, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 256 002 du cadastre du Québec;
- de renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 12 de l'acte de vente publié au bureau de la publicité foncière de la circonscription foncière de Lévis le 21 juin 2021, sous le numéro 26 426 970, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 429 794 du cadastre du Québec;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3152

Dépôt des listes de contrats au 30 avril 2026

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-061](#)

Les listes de contrats au 30 avril 2026, jointes au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-061, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3153

Option de renouvellement du contrat relatif à la location d'heures de jeu sur le terrain 4 du Complexe de soccer honco de Lévis

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-065](#)

Il est résolu d'exercer la première option de renouvellement de cinq années additionnelles, prévue au contrat attribué par la résolution CV-2016-20-14, relatif à la location d'heures de jeu sur le terrain 4 du Complexe de soccer honco de Lévis, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une dépense totale estimée à 372 225 \$, avant TPS et TVQ.

CE3154

Financement de la dépense relative aux opérations de valorisation ou de disposition des boues de la station du secteur de Saint-Nicolas et des étangs aérés

Document d'aide à la décision [DEI-2026-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative aux opérations de valorisation ou de disposition des boues de la station du secteur de Saint-Nicolas et des étangs aérés au montant maximum de 2 106 104\$, à même

l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE3155

Autorisation de campement temporaire à la marina de la Chaudière en faveur de Drapeau de la famille

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le campement temporaire sur les berges du fleuve Saint-Laurent, à proximité de la Marina de la Chaudière en faveur du Drapeau de la famille, pour la nuit du 10 au 11 juillet 2026, incluant toute adaptation de la date liée aux conditions de réalisation de l'activité, et permettre l'accès aux installations sanitaires disponibles sur le site.

CE3156

Aide financière à Le filon

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non récurrente au montant de 12 000 \$ à Le filon, pour le soutien dans l'implantation de mesures ou d'outils ayant pour but de soutenir la réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche de voisins solidaires, et ce, à même le montant de 222 937 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire.

CE3157

Avis de motion du Règlement RV3618 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3618 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-022.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues du Faubourg, du Butor et des Violettes.

CE3158

Adoption du Règlement RV3618 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-022](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3618 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint

CE3159

Acceptation de la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone H0550, secteur Saint-Nicolas) et mandat à la Direction de l'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-036](#)

Il est résolu d'accepter la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone H0550, secteur Saint-Nicolas), jointe au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-036, visant à régulariser les activités commerciales exercées dans la zone H0550, et de mandater en conséquence la Direction de l'urbanisme à préparer et déposer à une prochaine séance de ce comité le projet de règlement et un sommaire décisionnel à ce sujet.

CE3160

Financement de la dépense relative aux travaux de réfection de la conduite d'émissaire des étangs aérés (secteur Lévis, phase 2), attribution de contrats et décret de travaux

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-066](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de réfection de la conduite d'émissaire des étangs aérés (secteur Lévis, phase 2), indiquée au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-066, au montant maximum de 5 170 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-36.

Il est enfin résolu d'attribuer les contrats relatifs aux travaux de réfection de la conduite d'émissaire des étangs aérés (secteur Lévis, phase 2) (appel d'offres 2026-50-44), à Les excavations Lafontaine inc., pour une dépense estimée à 2 327 203,40 \$, avant TPS et TVQ, pour la phase I, et à 9 661 685,48 \$, avant TPS et TVQ, pour la phase II, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, l'attribution du contrat de la phase II demeurant conditionnelle à l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et de décréter les travaux.

CE3161

Prononcé de la décision dans le cadre de la révision de la décision du comité de démolition concernant l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2026-026](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec) (secteur Lévis);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 9 septembre 2026 liée à cette demande de démolition;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de

démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 19 mai 2026;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition;

ATTENDU que les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande de révision;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la décision du comité de démolition rendue le 9 septembre 2025, par sa résolution DEM-2025-00-07, pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec) (secteur Lévis), jointe au sommaire décisionnel GRE-2026-026.

CE3162

Adoption de la politique de communication

Document d'aide à la décision [COM-2026-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la politique de communication, jointe au sommaire décisionnel COM-2026-002.

CE3163

Aide financière à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2026-010](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, indiquée au sommaire décisionnel DVC-ART-2026-010, pour la réalisation des objectifs prévus à l'entente de développement culturel.

CE3164

Aide financière à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-006](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, indiquée au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-006, dans le cadre des programmes de soutien financier spécifiques.

CE3165

Déclaration d'intention pour l'accueil de la 64^e Finale des Jeux du Québec (Lévis 2030), désignation de représentantes de la Ville et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-007-R-1](#)

ATTENDU QUE, en date du 16 juin 2026, le conseil de la Ville souhaite signifier à Sports Québec son intérêt pour le processus de candidature de la *Finale des Jeux du Québec* à l'hiver 2030;

ATTENDU QUE les informations transmises aux représentantes et représentants de la Ville lui permettent de considérer qu'elle a possiblement la capacité de recevoir une *Finale hivernale des Jeux du Québec*;

ATTENDU QUE l'organisation de la 64^e *Finale des Jeux du Québec* à l'hiver 2030 nécessite la mobilisation de ressources de la Ville;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de soumettre à Sports Québec la candidature de la Ville en vue de l'organisation de 64^e *Finale des Jeux du Québec* à l'hiver 2030, accompagnée d'une lettre d'intention, incluant le paiement de 5 000 \$ à Sports Québec;
- d'octroyer une somme de 300 000 \$ pour défrayer les dépenses liées à la préparation technique du dossier de candidature de la Ville, comprenant notamment le déploiement immédiat d'un plan d'effectifs pour assurer la réalisation de ce dossier;
- de désigner la Directrice de la vie communautaire et la Directrice générale adjointe - services à la communauté et intelligence d'affaires à titre de représentantes de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, en fonction de leurs délégations de pouvoirs respectives;
- d'autoriser le financement des dépenses afférentes ci-haut mentionnées, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE3166

Assujettissement au droit de préemption du lot 2 433 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis (côte du Passage, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-040](#)

Il est résolu d'autoriser l'inscription au registre foncier du Québec d'un avis d'assujettissement, d'une période de dix ans, à l'égard du lot 2 433 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, à des fins de réserve foncière, et ce, en vertu du *Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption*.

Le membre du comité exécutif Olivier Biron quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Olivier Biron reprend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE3167

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 31.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif